



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE





DE L'OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

P. 4

Le mot du président

P. 4

Les actions phares en 2023

P. 6

La vie du Parc en 2023

P. 10

Les actions du Parc en 2023

Orientation 1 : Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

Orientation 2 : Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon

Orientation 3 : Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte

Orientation 4 : Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme

Orientation 5 : Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon

Orientation 6 : Protection du patrimoine naturel

Orientation 7 : Bonne gouvernance

P. 32

Annexes

- Organigramme des équipes du Parc
- Liste des avis rendus par le Parc en 2023
- Liste des subventions versées par le Parc en 2023
- Liste des membres du nouveau conseil de gestion

LE MOT DU PRÉSIDENT



Abdou Dahalani

Président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Créé le 18 janvier 2012, le Parc naturel marin de Mayotte englobe l'ensemble du lagon, des eaux territoriales et de la zone économique exclusive de Mayotte, soit plus de 68 000km².

Véritable parlement de la mer entre professionnels de la mer, associations, représentants de l'administration, élus locaux et scientifiques, le Conseil de gestion assure la gouvernance du Parc depuis sa création. De façon collégiale, il a construit puis adopté en 2012 le plan de gestion et il valide chaque année le programme d'actions et le rapport d'activité. Lieu de débat et de concertation, il peut proposer des mesures réglementaires ou techniques qui lui paraissent adaptées à une bonne gestion de l'espace maritime mahorais et il émet des avis, par délégation du Conseil d'administration de l'OFB, sur les projets susceptibles d'impacter le milieu marin et sur les grands schémas d'aménagement de Mayotte et de l'océan indien.

Porteur d'une vision à long terme de la protection de la biodiversité et du développement durable, l'action du Parc est guidée sur la durée, 15 ans, par les orientations de son plan de gestion :

- Faire de Mayotte un **pôle d'excellence** en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove ;
- Obtenir une bonne **qualité de l'eau** dans le lagon ;
- Développer une activité de **pêche professionnelle** hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte ;
- Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales ;

- Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de **loisirs** et la professionnalisation des acteurs du **tourisme** ;
- Pérenniser et valoriser les **pratiques vivrières** et les **savoirs traditionnels** dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon
- Protéger et mettre en valeur le **patrimoine naturel**, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

Dans un département en évolution très rapide, dans un contexte de changement climatique global, d'érosion générale de la biodiversité, d'affaiblissement inattendu de l'île et de besoins importants d'aménagements, la mise en œuvre du plan de gestion du Parc à court terme est adaptée par des programmes d'actions annuels qui sont mis en œuvre par une équipe technique d'une quarantaine d'agents de l'Office français de la biodiversité sous l'autorité du Conseil de gestion du Parc.

L'année 2023 a été rythmée pour l'équipe technique par plusieurs projets de collectes de données permettant d'initier les premiers travaux d'évaluation d'état de santé des populations de poissons démersaux du lagon, par le lancement au côté du Conservatoire du Littoral du premier Comité de suivi des mangroves ou encore le premier rassemblement des Ambassadeurs du lagon, partenaires du Parc sur le territoire mahorais.

La méthode participative et inclusive reste notre marque de fabrique tant pour protéger que pour développer durablement et susciter l'adhésion. En 2023, le Bureau du Parc a par exemple proposé aux services de l'Etat une nouvelle liste d'espèces de poissons éligible au Plan de Compensation des Surcoûts suite à un travail de concertation avec les acteurs de la filière.

Les actions phares en 2023

© Cyrielle JAC / Office français de la biodiversité

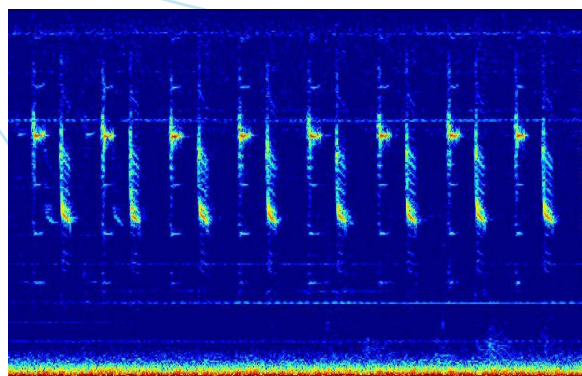


DEMERSTOCK

Initié en 2022 grâce à France Relance, le projet DEMERSTOCK vise à améliorer les connaissances sur le cycle de vie de 6 espèces de poissons démersaux dans le but de calculer des proxis de l'état de santé des stocks de ces espèces et améliorer la durabilité de la pêche à Mayotte. Ces premiers résultats pourront permettre d'apporter des premières réponses aux attentes de l'Union européenne sur l'évaluation des stocks.

Une nouvelle espèce de vivaneau profond pour Mayotte a été découverte lors du plan d'échantillonnage : *Etelis boweni*.

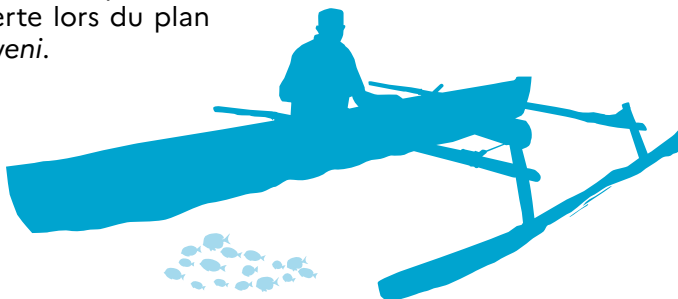
© Richard DREO / BOCKSOUND



Étude des grandes baleines

Pour la première fois les grandes baleines ont pu être étudiées via l'acoustique à Mayotte, grâce aux hydrophones déployés autour du volcan sous-marin Fany Maore. Nous disposons ainsi de la première étude de saisonnalité pour de nombreuses espèces à l'écologie quasiment inconnue sur Mayotte : Baleine bleue pygmée de Madagascar entre autres.

Par ailleurs, cette étude acoustique a permis la première mention connue de la baleine d'Omura à Mayotte (espèce connue chez nos voisins de Nosy Be à Madagascar).



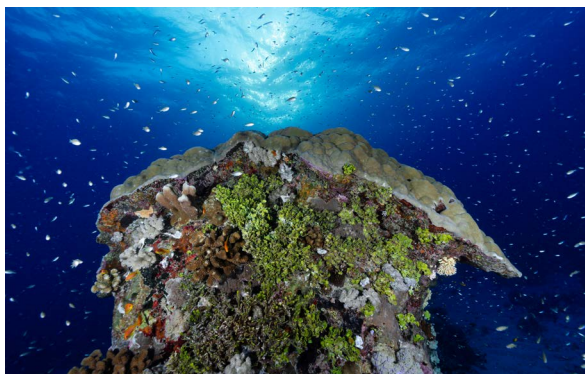
© Lara COTTIN / Office français de la biodiversité



La Journée des Ambassadeurs en juin 2023

La 1ère édition de la Journée des Ambassadeurs en juin 2023 a réuni 54 participants issus de 10 structures, en présence de la CCSUD, la DAAF et l'OFB. L'occasion de partager les solutions développées ensemble à une amélioration globale des projets menés à Mayotte afin de réduire efficacement par chacun, promouvoir les partenariats interacteurs et réfléchir les menaces pesant sur le lagon.

© Franck GRANGETTE / La Cerise sur le Gâteau Prod



Expédition à la Zélée

En 2023, les équipes du Parc naturel marin se sont rendus sur le récif éloigné de la Zélée à bord pour déployer les différents protocoles de suivis des écosystèmes de ce haut fond, difficilement accessible : peuplements coralliens, populations de poissons et populations d'holothuries.

© Franck GRANGETTE / La Cerise sur le Gâteau Prod



Le Festival Laka 2023

La deuxième édition du Festival Laka a été un franc succès ! Avec une fréquentation ayant dépassé 1000 personnes sur les deux jours, cette deuxième édition du Festival Laka a attiré de nombreux curieux qui ont fait le déplacement jusqu'à M'bouini et qui ont participé à faire vivre et valoriser les traditions maritimes de Mayotte lors du Festival qui s'est déroulé le week-end du 4 et 5 novembre 2023.

© Sébastien QUAGLIETTI / Office français de la biodiversité



Des portraits de Mahorais

Afin de pérenniser et valoriser les savoirs traditionnels et les initiatives locales, le Parc naturel marin de Mayotte, en partenariat avec Mayotte la 1ère, soutiennent la production d'un documentaire en français et shimaoré faisant le portrait de 3 acteurs du territoire impliqués pour leur lagon. Ce documentaire sera prochainement diffusé en 2024.

La vie du parc en 2023

LES INSTANCES

Le mandat du nouveau **Conseil de gestion** qui a débuté en juin 2022 se poursuit en 2023. Le tout jeune Conseil de Gestion se compose depuis de 46 membres au sein de 7 collèges (décret du 21 octobre 2021) :

- Six représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- Neuf représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- Treize représentants des organisations professionnelles ;
- Six représentants des associations d'utilisateurs ;
- Cinq représentants locaux d'associations de protection de l'environnement ;
- Six personnalités qualifiées ;
- Un représentant des aires marines protégées françaises voisines.

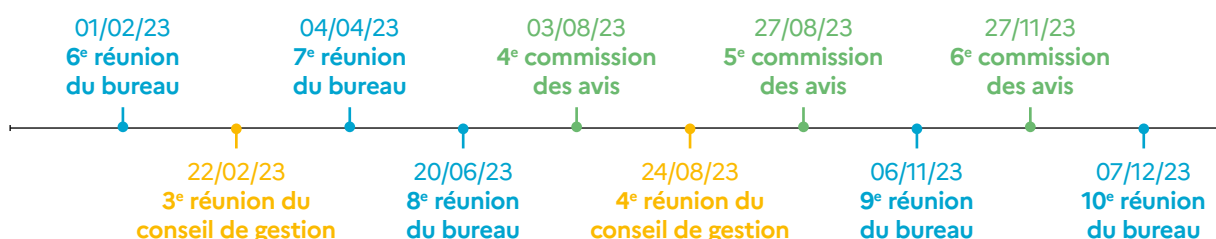
Les membres du nouveau **Conseil de gestion**, nommés pour 5 ans par arrêté préfectoral du 30 juin 2022, se sont réunis en février 2023 pour entre autres voter le rapport d'activité 2022, le programme d'action 2023 et également en août 2023 pour entre autres voter la nomination d'un nouveau directeur délégué et alerter sur une augmentation massive des cas recensés de braconnage de tortues au premier semestre 2023.

Le Bureau a pour mission de préparer les travaux pour le conseil de gestion, de suivre l'exécution des décisions du conseil de gestion et d'exercer les attributions que celui-ci lui a déléguées. Cinq réunions du bureau se sont tenues entre février et décembre 2023.



Conseil de gestion du 22 février 2023
© Fanny CAUTAIN / Office français de la biodiversité

PLANNING 2023 DE LA GOUVERNANCE





DES AVIS POUR AIDER

La **Commission des avis** s'est réunie à trois reprises en 2023 et a également été consultée par messagerie électronique pour étudier les demandes d'avis en amont de leur examen en Bureau ou en Conseil de gestion. Cette commission rassemble les membres du Conseil de gestion volontaires issus de plusieurs collèges qui connaissent de très près les réalités du Parc et de la société mahoraise.

L'équipe technique du Parc marin prépare les notes de synthèse qui sont soumises ensuite aux membres du Bureau ou en Conseil de gestion. Les délibérations soumises au vote sont élaborées en séance à partir des discussions entre les membres du Bureau ou en Conseil de gestion.

Le Bureau par délégation du Conseil de gestion, par délégation du Conseil d'administration de l'OFB, a rendu 13 avis de février à décembre 2023, sans aucun avis conforme cette année.

Il est à noter que l'OFB a reçu à Mayotte 50 demandes d'avis en 2023, dont 13 ont fait l'objet d'un avis du Bureau du Parc marin.



Stand Parc à la fête de la nature
© Donatien PELOURDEAU / Office français de la biodiversité

LES MOYENS DU PARC

À la fin du mois de décembre 2023, 35 agents composent l'équipe du Parc naturel marin de Mayotte : 2 à la direction, 23 au service ingénierie, 7 au service opérations, 1 au pôle administratif et logistique et 2 au pôle communication et sensibilisation.

Une flotte de deux navires permet d'assurer les missions de suivi, gestion, sensibilisation, surveillance et contrôle, en surface et sous la mer (plongée). Il s'agit de deux bateaux : Panzi, navire en aluminium de 7,72 mètres et Utunda, navire en aluminium de 11,25m.

En 2023, le budget du Parc, hors charges salariales, s'est élevé à environ 2,6 M euros pour 2,1 M en 2022.

Les crédits d'interventions, qui sont reversés aux partenaires du Parc (scientifiques et experts, cabinets d'étude, fournisseurs locaux ou nationaux, associations locales...) et qui contribuent à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc se sont élevés exceptionnellement en 2023 à environ 2,0 M euros d'engagements pour 1,5 M en 2022.

Il est à noter que le parc a continué à mobiliser en 2022 les moyens du Plan de relance (Europe), qui s'est définitivement achevé en décembre 2023, à hauteur de

- DEMERSTOCK : **280 000 euros**
- Film documentaire : **50 000 euros**
- Futur Maore Reef : **860 000 euros**
- Valorisation de la Passe en S : **245 000 euros**
- Filet anti macro-déchets : **1 117 000 euros**

En absence regrettable des grands instituts français de recherche marine et halieutique à Mayotte, le fonctionnement du Système d'information halieutique est également assuré par le Parc marin grâce à des financements européens. Suite à une année 2022 extrêmement complexe pour le SIH, ce programme est passé de 1 agent fin 2022 à progressivement 8 agents en juin 2023, reconstituant ainsi une équipe complète et augmentée. Les conventions signées ont permis de sécuriser ces financements européens (fonds FEAMPA) pour les deux années 2023 et 2024.

L'organigramme de l'équipe et le tableau des subventions sont joints en annexes.

UN NOUVEAU BATEAU EN 2023

En début d'année, le nouveau navire du Parc marin est arrivé : bateau en aluminium à fond plat de 7,72 m de long pour 2,27 m de large. Son très faible tirant d'eau de 42 cm lui permet de réaliser des missions difficilement accessibles par son aîné, l'UTUNDA, plus imposant. Il pourra donc évoluer dans les eaux peu profondes, comme les fonds de baies et les platiers. Propulsé par deux moteurs de 115 ch, il peut atteindre une vitesse de 35 nœuds et accueillir jusqu'à 4 personnes à son bord.

Baptisé le PANZI, qui signifie « poisson volant » en Shimaorais, ce navire pourra naviguer sur toutes les eaux de Mayotte !



Panzi, le nouveau bateau du Parc en action
© Sébastien QUAGLIETTI / Office français de la biodiversité

LES PARTENARIATS

Pour la mise en œuvre de son plan de gestion, le Parc noue des partenariats et intervient dans l'élaboration de plusieurs plans d'actions.

A ce titre, il est représenté au sein du Comité eau et biodiversité (CEB), du conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB-OI), de la commission locale des aides de l'ADEME, des conseils consultatifs des réserves naturelles nationales de M'Bouzi et des Glorieuses.

Pour proposer des mesures de gestion du milieu marin pertinentes, le Parc s'appuie notamment sur ses **partenariats scientifiques** avec :

- le CUFR (cofinancement de thèses, soutien lorsque celui-ci candidate à des appels à projet...),
- l'IFREMER notamment pour l'application à Mayotte de la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et l'analyse des données collectées par l'équipe du système d'informations halieutiques (SIH) du Parc,
- l'IRD (lancement d'un projet co-construit de recherche-développement-sensibilisation au sujet du corail à Mayotte, sélectionné parmi les projets du Plan de relance post Covid)

Des liens forts existent également avec l'Université de La Réunion, le BRGM, le CEDRE et plusieurs bureaux d'études (Biorecif, Créocéan, Océa Consult ...)



Première réunion du réseau des Ambassadeurs du lagon
© Amandine ESCARGUEL / Office français de la biodiversité

Le Parc noue des **partenariats techniques ou financiers avec des acteurs** locaux dont l'expertise et l'engagement contribuent fortement à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc, notamment avec :

- les Naturalistes de Mayotte et Oulanga Na Nyamba sur la problématique tortue,
- le Conservatoire du Littoral et le Comité français de l'UICN sur la problématique mangrove,
- le GEPOMAY en matière de connaissance et de suivi des oiseaux marins,
- les fédérations FMAE et MNE en matière de renforcement du tissu associatif environnemental et d'éducation à l'environnement,
- de nombreuses associations locales intervenant à terre pour protéger le lagon, notamment via l'appel à projet « Les Ambassadeurs du lagon dans les villages »,
- de nombreux établissements scolaires publics ou privés, du 1^{er} et du 2nd degré, en concertation avec le Rectorat de Mayotte, dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques « Les p'tits fundis du lagon ».



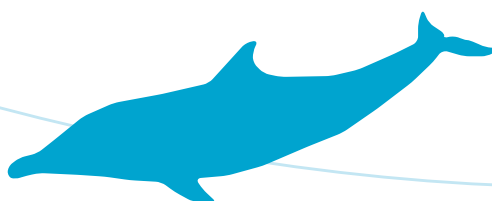
Moment de convivialité au festival Laka
© Fanny CAUTAIN / Office français de la biodiversité

Les communes du territoire se sont impliquées selon différents angles de collaboration dans les projets du Parc :

- la commune de Kani-Keli a accueilli fin 2023 la course de pirogue et le festival Laka, initiée par le Parc et l'association Laka en 2022. (lire p. 26-27) en partenariat avec la Communauté de communes du Sud.
- la commune de Bandré a accueilli en Août 2023 « Première bulle au pays du Corail » pour sa 1^{re} édition à Musicale plage où une centaine de jeune mahorais ont pu découvrir le Parc naturel marin et son lagon avec, entre autres, un baptême de plongée.

Au titre de la coopération entre les aires marines protégées voisines, le Parc promeut l'idée d'une gestion concertée entre les pays riverains de la bio-région « Canal du Mozambique ». Le Parc coopère :

- avec les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) pour mener des suivis comparables ou complémentaires dans le Parc naturel marin de Mayotte et dans la Réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses
- Avec le Parc national de Mohéli dans le cadre d'un accord de partenariat signé en 2020. 2023 a été l'occasion de renouer contact après une longue période compliquée suite au COVID autour d'un enjeu commun : le Dugong et les herbiers. À l'initiative des Naturalistes de Mayotte qui animent le Plan National d'Action (PNA) Dugong, le Parc s'est rendu à Mohéli pour accompagner et former les agents de terrain au suivi de leurs herbiers intertidaux.
- À l'initiative de l'Ambassade de France au Mozambique, le Parc marin a engagé lors d'une mission sur place les 1^{res} étapes d'une collaboration à long terme avec le parc national de Maputo.



Les actions du Parc en 2023

Orientation 1

Faire de Mayotte un **pôle d'excellence** en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove



Récif corallien
© Julien WICKEL / MAREX

Suivre l'état de santé des écosystèmes coralliens

Créé en 1998, l'Observatoire des Récifs Coralliens de Mayotte (ORC) évalue et suit l'état de santé des récifs coralliens à long terme. Des variations liées aux changements climatiques sont identifiées dont la principale

menace est le blanchissement corallien, notamment sur les récifs internes et barrières. Le récif frangeant est profondément impacté par les pressions humaines.

Réalisé annuellement, le Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN) a été déployé en novembre 2023 sur les 21 stations du réseau. Standardisé internationalement, il a été mis en place à Mayotte en 1998 suite à un épisode de blanchissement massif et représente la plus longue série de données sur l'état de santé des récifs mahorais pour comprendre la résistance et la résilience des coraux.

En complément, le suivi Medium Scale Approach (MSA) a été réalisé en 2023 sur la barrière externe, la double barrière et le récif frangeant interne sur 261 stations.

Grâce à ces suivis, un travail conséquent a été initié sur les indicateurs de suivi des récifs coralliens :

1. Création d'un indicateur pour les récifs internes comparable avec ceux déjà en place sur les autres récifs de Mayotte ;
2. Mise en place d'un indicateur poissons plus complet, incluant les poissons d'intérêt commerciaux, en lien avec les résultats du projet POCOMAY ;
3. Initiation d'une réflexion plus large sur des indicateurs biodiversité & écologie fonctionnelle ;
4. Consolidation d'un indicateur global de l'état de santé des récifs coralliens.

Suivi acoustique des récifs coralliens SONOMAY

En 2022, le Parc naturel marin de Mayotte a initié, en partenariat avec la société Reef Pulse, un suivi acoustique des récifs coralliens comme nouvel outil de monitoring : SONOMAY. Il doit permettre de mieux comprendre les variabilités journalière/saisonnière/annuelle des communautés de poissons sans les contraintes inhérentes aux plongées classiques (profondeurs et durées limitées, dérangement, etc.).

Ce sont ainsi 4 sites pilotes (La Passe en S, la Passe Boueni, le Récif Nord et la barrière Sud) qui sont enregistrés en continu depuis juillet 2022 pour identifier des périodes d'intérêt caractéristiques d'une espèce ou d'un groupe d'espèces : chasses, reproduction ou alimentation.

Viendra ensuite un travail de comparaison entre les protocoles en plongées et la méthode éco-acoustique. Dans cet objectif, une campagne d'enregistrement acoustique a été réalisée en janvier 2023 sur les 43 sites de suivi MSA en pente externe de la barrière récifale pendant 24h.



Maintenance d'un hydrophone sur le récif
© Sébastien Quaglietti / Office français de la biodiversité



Transect de suivi sur un des herbiers du parc
© Sébastien QUAGLIETTI / Office français de la biodiversité

Suivi des herbiers intertidaux

Depuis 2020 un suivi annuel de 4 sites d'herbiers connus pour être exploités par les tortues marines est réalisé par les agents du Parc sur la base d'un protocole régional validé (WIOSN) : platiers de l'îlot Mtsamboro, de la Passe en S, de Ngouja et de Titi Moya. Des variations dans la structure et la composition des herbiers intertidaux apparaissent, mais la surface réduite des stations ne permet pas d'en tirer des conclusions globales.

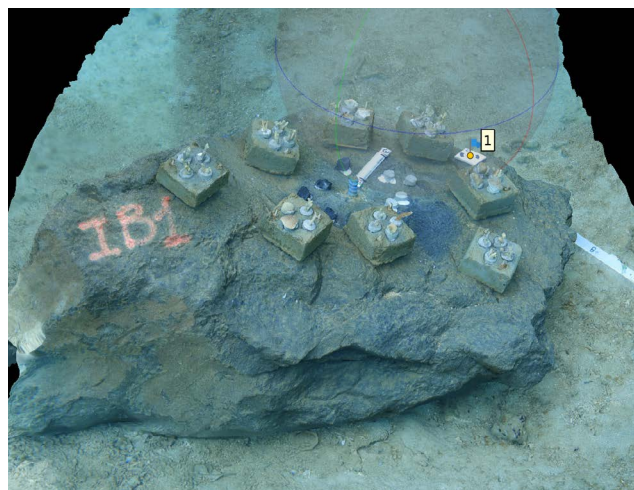
Pour mieux comprendre ces variations, une nouvelle étude a été lancée 2023 sur ces 4 sites sur de plus grandes surfaces : création de nouveaux indicateurs pour mieux appréhender la variabilité temporelle et la distribution spatiale. L'objectif sera d'assurer un suivi continu et robuste de la dynamique spatio-temporelle des herbiers intertidaux de Mayotte.

En avril 2023 le PNMM s'est rendu en mission au parc marin de Mohéli pour accompagner les équipes dans le déploiement d'un protocole de suivi de leurs herbiers intertidaux (travaux du WIOSN). Ceci dans l'objectif d'avoir des suivis comparables sur chacun de nos territoires et d'en apprendre plus sur l'écologie de ces herbiers.

Un programme pour mieux comprendre les récifs : Future Maore Reef+

Future Maore Reef ou « Evolution des récifs mahorais depuis le début de l'Anthropocène : nouveaux outils de gestion, prédiction, innovation, sensibilisation et mitigation », lancé en 2021 avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) entre dans sa dernière année de son premier volet, mais le suivi des récifs artificiels installés en 2022 se poursuivra encore plusieurs années pour bien comprendre leurs dynamiques.

Pour en savoir plus :
<https://www.futuremaorereefs.org/>



Photogrammètrie de boutures de corail in situ
© Isabel URBINA-BARRETO / Institut de Recherche pour le Développement

Suivre l'état de santé des mangroves

En 2021, les résultats de l'étude par télédétection des mangroves (bureau d'études BLUECHAM) ont permis de dresser les typologies pour 5 mangroves ainsi que définir un Indicateur Synthétique de l'Évolution de la Végétation (ISEV) entre 2012 et 2020.

Les investigations de terrain, visant à valider le modèle, ont été finalisées en 2023 et ont permis de démontrer que l'identification des différents faciès de mangrove n'était pas assez discriminante, notamment au niveau des bordures (arrière-mangrove ou mangrove interne). L'indicateur de synthèse sur l'évolution de la végétation met en évidence des zones de forte régression ou régénération entre 2012 et 2020.

En 2023, le Parc, aux côtés du Conservatoire du Littoral, a travaillé à la mise en place d'un comité de suivi des mangroves, technique et scientifique, réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion, la protection et l'acquisition de connaissances sur les mangroves. Il s'agit d'identifier les différents acteurs impliqués sur les mangroves et leurs rôles pour ensuite mettre en œuvre des synergies selon les domaines d'actions et de compétences. Le comité s'est réuni en février et septembre 2023. Dans ce cadre, le Parc a produit une première cartographie des projets réalisés et en cours sur les mangroves de Mayotte, et a partagé cette synthèse avec l'ensemble des acteurs pour qu'elle puisse être mise à jour et transmise régulièrement.

En partenariat avec SEABOOST, la Communauté de Commune du Centre Ouest et l'Association Mangrove Environnement, le Parc a initié le projet MAYROOT d'étude de l'opportunité de restauration de mangrove sur 3 sites à Mayotte. Il étudiera le contexte hydro-sédimentaire, écologique et social des mangroves de Tsimkoura, Chiconi et Soulou, en régression et déterminera si la mise en œuvre d'une solution fondée sur la nature pour restaurer ces mangroves est possible ou non.

La thèse portée par le CUFR sur l'étude du rôle potentiel du gastéropode *Terebralia palustris* comme indicateur d'état des pressions naturelles et humaines en mangroves s'est achevée en décembre 2023 avec la soutenance de thèse de Rémi BROSE. La distribution de l'espèce a été étudiée à l'échelle du territoire de Mayotte, à l'échelle d'une mangrove et à l'échelle de l'écosystème.

Les conclusions de cette étude montrent une hétérogénéité spatiale et temporelle forte sur la répartition de l'espèce, qui n'en fait pas un indicateur facilement mobilisable sans se placer à la bonne échelle pour étudier les processus écologiques qui se déroulent en mangrove.

Baleine à bosse dans le lagon de Mayotte
© Yannick STEPHAN / Mayotte Découverte



Suivi des mammifères marins

Le partenariat officialisé en 2022 avec la société BOKSOUND pour un projet d'étude de la saisonnalité 4 espèces de grandes baleines (baleine bleue Antarctique, baleine bleue pygmée de Madagascar, petit rorqual et rorqual commun) qui repose sur les données d'hydrophones fixes immergés dans la colonne d'eau (réseau MAHY).

Les premières conclusions montrent que l'est de Mayotte semble être une zone privilégiée accueillant différentes populations de grandes baleines, en particulier de la baleine bleue Antarctique et de la baleine bleue pygmée de Madagascar. On peut noter la détection de la baleine d'Omura, une petite baleine encore très méconnue et pour cause... ; elle a été décrite il y a seulement 5 ans ! Des résultats concrets sur les périodes de présence de différentes espèces contactées ont également pu être acquis.

Suite à ces résultats très encourageant, qui ont fait l'objet de publication scientifiques, le projet se poursuit en 2024 et 2025 avec 2 objectifs : l'étude de l'interaction entre navires et baleines, et l'étude des effets des tirs sismiques sur les populations de baleines.



Front de mangrove dans le lagon
© Office français de la biodiversité

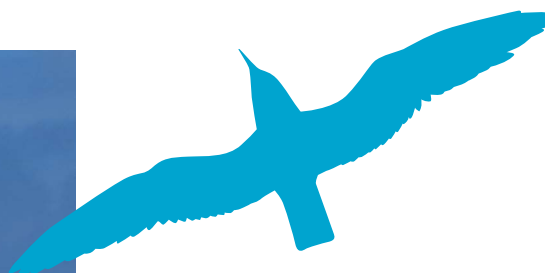
Sternes et Noddis au repos sur un îlot de sable blanc
© Amandine ESCARGUEL



Suivi des oiseaux

Le Parc finance et fournit un appui technique à l'association GEPOMAY pour la mise en œuvre des suivis de l'avifaune marine et côtière et particulièrement des espèces les plus fragiles comme le Héron crabier blanc (*Ardeola idae*) et le Paille en queue à brins blancs (*Phaethon lepturus*). Les données de ces suivis s'inscrivent dans l'Observatoire des Oiseaux Côtiers de Mayotte (OOCM) et plus globalement à l'échelle nationale dans l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (OPNL).

En 2023, un partenariat a également été conclu avec le Gepomay pour permettre la continuité de lutte anti rat dans la continuité du Plan National d'Action Crabier blanc au sein de 3 mangroves où il se reproduit. En plus de poursuivre les actions en routine, ce projet devra permettre de faire évoluer la démarche de la lutte contre les rats pour assurer la pérennité et la viabilité de cette action dans le temps.



Connaitre les tortues

En 2023 les équipes du Parc poursuivent le suivi des traces de ponte sur la plage de titi Moya, en comptage à pied, qui permet d'estimer, via le nombre de montées observé, le nombre d'individu en reproduction fréquentant la plage et d'évaluer le succès de ponte (Tortues vertes / Tortues imbriquées). Nous pouvons ainsi identifier les tendances, pics de ponte ou encore une saisonnalité pour une des plages de ponte majeur de Mayotte.

Les travaux menés par le CUFR sur la dynamique des plages et la stratégie de ponte des tortues vertes pour mieux comprendre l'intensité des variations morphologiques entre les sites de Grande Saziley et Papani s'est poursuivi en 2023 et est prolongé au-delà pour affiner les objectifs initiaux et tenter d'apporter des éléments de connaissance sur les conséquences de l'élévation du niveau marin sur les plages de ponte, sur le succès reproducteur des tortues (taux d'éclosion, sex ratio) et sur la nidification des tortues.



Trace de montée de tortue sur une des plages de Mayotte
© David LORIEUX / Office français de la biodiversité

Étude des nurseries de requins pointe

En 2023, le Parc a initié une étude visant à évaluer la distribution et la densité des requins à pointes noires dans les zones potentielles de nurseries du lagon. Pour atteindre cet objectif, des survols de calibration ont été réalisés sur trois sites différents (Choizil, Papani et Saziley).

Un plan de vol de calibration mensuel a été mis en place sur une année pour identifier les zones et les périodes fréquentées par les juvéniles. Les résultats attendus permettraient une compréhension approfondie des zones de nurseries et de la fréquentation annuelle des requins à pointes noires.

La seconde phase de ce projet, réalisée en collaboration avec le CUFR et MARBEC, vise à instaurer un système de détection automatique des individus. Cette collaboration renforce la portée du projet en assurant une surveillance continue et précise des populations.



Juvénile de requin pointe noir
© Nans MONET / TsiŌno

Mission récif éloigné

En 2021, une première mission « Récifs isolés », menée en collaboration avec les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), a permis la mise en place des premiers suivis de l'état de santé des récifs coralliens et de l'état des populations de poissons récifaux sur le banc de la Zélée. En 2023, l'objectif de cette mission était donc de consolider ces suivis et tester divers protocoles permettant de suivre l'état de santé de nouveaux compartiments (holothurie principalement).

Ainsi, trois compartiments ont été étudiés :

- Les peuplements coralliens
- Les populations de poissons
- Les populations d'holothuries

Cette mission a permis de réaliser, dans la zone Sud du banc de la Zélée, 150 photo-quadra du récif (soit une surface de 150 m² de récif photographié), 11 suivis des holothuries (15,5 km de récif observé), 37 poses valides de caméras sous-marine (soit environ 6h de film). La mission a également permis les observations opportunistes d'oiseaux marins (fou masqué, à pattes rouges, frégate), de mammifères marins (stennelles, couple mère-baleineau à bosses), éla smobran ches (requins nourrices, requin pointe noire, raie à tâches noires).



Orientation 2

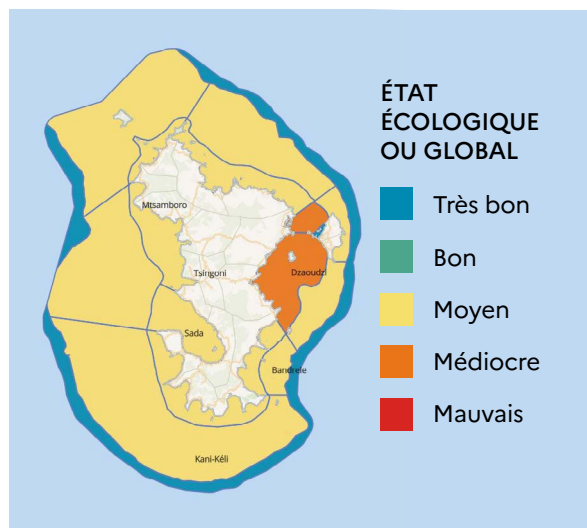
Obtenir une bonne **qualité de l'eau** dans le lagon

Suivi européen des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : Réseau Hydrographique du Littoral Mahorais

Stratégie européenne, la DCE vise à atteindre un bon état de la qualité des eaux marines et douces. Réalisé par le PNMM depuis 2013 sur les 17 masses d'eaux marines (coordination avec la DEAL), ces suivis sont intégrés au rapportage national.

Les indicateurs sont assez stables depuis plusieurs années avec tout de même quelques évolutions : deux masses d'eau en état global médiocre (3 en 2022), 13 en état moyen (9 en 2022) et deux en très bon état (1 en 2022) et plus aucune en bonne état.

Résultats accessibles sur
<https://envlit.ifremer.fr/DCE/La-DCE-par-bassin/Bassin-Mayotte/Atlas-interactif>
et <https://surval.ifremer.fr/Donnees/Cartographie-Donnees-par-parametre#/map>



Cartographie de la qualité des masses d'eau marines à Mayotte
© Ifremer (<https://envlit.ifremer.fr/DCE/La-DCE-par-bassin/Bassin-Mayotte/Atlas-interactif>)

Améliorer les connaissances sur les polluants arrivant des bassins versants

Dans le cadre d'un partenariat OFB / IFREMER / BRGM, le PNMM a travaillé à une meilleure compréhension de la dynamique des contaminants chimiques de l'amont de trois bassins versants (Maré, Kwalé et Ourouvéni) jusqu'au récif barrière par l'utilisation d'Echantillonneurs Intégratifs Passifs (EIP) pour :

- Améliorer la connaissance des pressions sur des masses d'eaux à forts enjeux ;
- Améliorer la connaissance du comportement de substances d'intérêt le long d'un continuum terre-mer ;
- Élargir le spectre des substances recherchées à Mayotte ;
- Étudier les capacités opérationnelles des EIP dans un contexte complexe et prospectif.

Les résultats font apparaître la présence de substances encore jamais identifiées à Mayotte et plusieurs pesticides interdits sur le territoire. L'étude confirme également un gradient de contamination de l'amont vers l'aval, le long des rivières avec une pollution jusqu'au lagon, réceptacle final de toutes les activités humaines à Mayotte.



Impact du ruissellement et de l'érosion
© David LORIEUX / Office français de la biodiversité



Sonde de suivi des températures in situ
© Alexandra GIGOU / Office français de la biodiversité

Mieux comprendre et anticiper les phénomènes de blanchissement

Bien qu'il n'ait pas eu de phénomène de blanchissement en 2023, un réseau d'une dizaine de sondes mesure la température à haute fréquence partout dans le lagon depuis 2015. Conjugué aux prévisions de la National Oceanic and Atmospheric Administration, il permet aux équipes du Parc d'intervenir avant et après un épisode afin d'en évaluer les conséquences.

Toutes les données sont accessibles sur :
<https://www.seanoe.org/data/00730/84178/>

L'observatoire des déchets marins

L'Observatoire des Déchets Marins (ODM) mis en place par le Parc en 2017 a pour objectif de mieux appréhender cette problématique importante à Mayotte et de travailler à l'émergence d'initiatives et solutions pour diminuer les impacts des déchets sur le milieu marin.

Plusieurs suivis sont régulièrement réalisés, bancarisés dans la base de données Data Litter (BD Dali) gérée par l'IFREMER :

- Macrodéchets échoués sur des plages / flottants / sur récifs frangeants ;
- Macrodéchets et micro plastiques dans les tubes digestifs d'animaux marins ;
- Micro plastiques dans le sédiment de plage / dans l'eau ;
- Opérations de nettoyage, etc ...

Une opération dans la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi (coordonnée par les Naturalistes de Mayotte en charge de la gestion de la RNN) a permis de collecter 390kg de déchets !

Le nouveau protocole, initié en 2022, d'analyse des micro plastiques dans le sédiment en collaboration avec le CEDRE c'est poursuivi en 2023.

Atelier de terrain pour suivre les pollutions plastiques en rivière
© Collectif PLASMA



Mieux comprendre la dynamique des micro plastiques

PLASMA (PLAstiques MAYotte) est une collaboration avec l'IRD qui vise à comprendre les origines des plastiques pour changer les pratiques locales grâce aux sciences participatives.

Pour estimer les quantités de micro plastiques dans nos rivières puis dans notre lagon, des élèves du collège de Passamainty et du Lycée des Lumières ont fabriqués des filets et filtres « low tech » spécialement conçus pour prélever les micro plastiques. Ils ont également mené des enquêtes de voisinage, supervisées par un anthropologue, pour mieux comprendre comment les riverains conçoivent la ressource en eau et la gestion des ordures.

En parallèle une équipe de scientifique a réalisé des prélèvements en mer et une simulation des flux de micro plastiques entrant et sortant du lagon est en cours afin de comprendre leurs dynamiques.

L'équipe PLASMA, qui avait déjà réalisé une conférence à la croisette pour présenter le projet en novembre 2022, a réitéré cette initiative en 2023 afin de présenter aux élèves et au grand public les résultats. Les conclusions de cette étude seront disponibles en 2024.



Transect de suivi des macro-déchets sur une plage
© Clément LELABOUSSE / Office français de la biodiversité

Orientation 3

Développer une activité de **pêche professionnelle** hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte

Assurer un suivi de la pêche embarquée (SIH)



Le Système d'informations halieutiques (SIH), programme national obligatoire de collecte de données de pêche professionnelle, est mis en œuvre à Mayotte par le Parc et encadré par des règlements européens. En partie financée par le FEAMPA, la collecte est étendue aux autres types de pêche embarquée (pêche informelle et vivrière). Le Parc participe au Comité annuel de pilotage du Data Collection Framework (DCF) et a répondu à l'appel d'offre pour le financement de la collecte de données 2023-2024 (FEAMPA).

En 2023, 3 nouveaux observateurs ont rejoint l'équipe des agents de terrain, ainsi qu'un coordinateur et un responsable de la collecte de données. L'équipe de 8 personnes, désormais au complet, s'occupe des activités suivantes :

- L'échantillonnage des débarquements de la flotte mahoraise (OBSDEB) ;
- Les calendriers d'activités de la pêche professionnelle et informelle pour chaque navire ;
- Les données biologiques (taille/poids) de certaines espèces au débarquement (OBSVENTE).



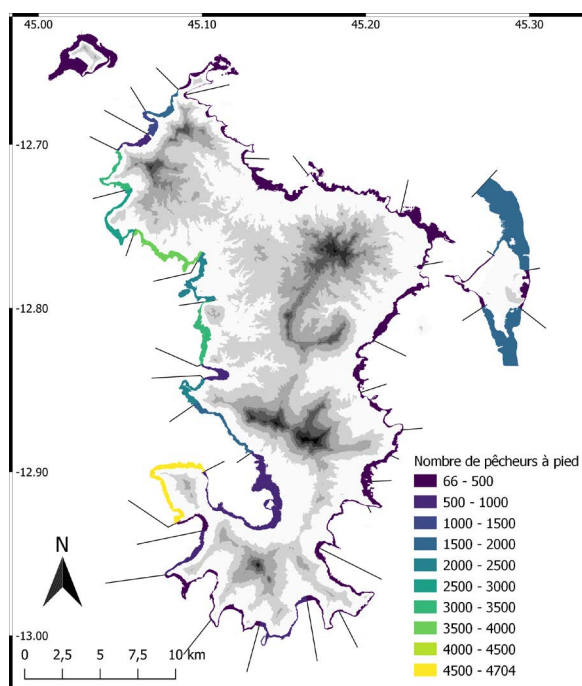
Cofinancé par
l'Union européenne
FEAMPA

Mieux connaître la pêche du bord

La pêche à pied est suivie par survols ULM à marée basse afin d'évaluer la répartition spatio-temporelle de l'effort de pêche, et pour identifier les pratiques illégales (filet non-professionnel ou pêche en action de nage).

En complément depuis juin 2022 des enquêtes sont réalisées auprès des pêcheurs sur 4 sites (Mtsangamouji, Bouéni, Nord et Sud Petite-Terre) afin de qualifier et quantifier la pratique et les prises, en particulier de poulpes. Accompagné de volontaires mahorais du Service National Universel, c'est également l'opportunité de sensibiliser les pêcheurs sur la réglementation et les bonnes pratiques.

Couplées aux données d'effort obtenues grâce aux survols, les enquêtes terrain permettront de fournir une estimation des captures totales sur les 4 sites suivis.



Cartographie du nombre de pêcheurs à pied sur les platiers
© Parc naturel marin de Mayotte / Office français de la biodiversité



Suivi de la pêche au poulpe sur le terrain
© Anna ROGER / Office français de la biodiversité

Développer des outils génétiques pour acquérir les données biologiques sur les poissons commerciaux (POPSICLE)

Les méthodes actuelles d'acquisitions de données biologiques (taille, sexe, poids, maturité sexuelle...) sont particulièrement chronophages et difficiles dans le cadre de pêcheries multi spécifiques puisqu'elles nécessitent un très gros effort d'échantillonnage in situ. Les innovations technologiques permettent aujourd'hui d'acquérir certaines de ces informations à l'aide de prélèvements sur quelques individus. En 2023, le Parc s'est associé à l'Ifremer de la Réunion et au CNRS, dans le cadre d'un financement FEAMPA, pour tester l'efficacité des analyses génétiques pour estimer en routine les paramètres biologiques essentiels à l'évaluations de stocks et fournir un indice d'abondance de la taille de population du mérou croissant queue jaune à Mayotte. Malgré un financement arrivé en fin d'année, la collaboration avec les projets DEMERSTOCK et ACCOBIOM a d'ores et déjà permis d'acquérir déjà une trentaine d'échantillons.

Mieux connaître le poulpe pour améliorer la gestion des stocks

Dans l'Océan Indien, les stocks de poulpe sont gérés par des fermetures temporaires du platier. A Mayotte, cette mesure a été mise en place à Mbouanatsa (2016, 2021) et Mzouazia (2021). L'arrêt préfectoral sur la pêche (2018) prévoit une fermeture sur l'ensemble du platier mahorais entre le 1er avril et le 15 juin, qui n'a été effective qu'à partir du 1er janvier 2022.

Afin de statuer sur l'efficacité d'une telle mesure de gestion sur la ressource de poulpes à Mayotte, les agents du parc réalisent des enquêtes sur sites pour améliorer les connaissances sur la biologie des poulpes et identifier les périodes de ponte.

En 2023, des pots à poulpe ont été immergés en pente externe et sur des récifs frangeants pendant la période de fermeture de la pêche pour notamment tenter d'observer des pontes. Aucun individu n'a été observé, cet engin de pêche ne semble pas adapté dans cette région.

Étude de l'écologie et de la biologie de la langouste *P. versicolor* (KAMBADIVA)



Langouste peinte (*Panulirus versicolor*)
© Cyrielle JAC / OFB

L'objectif de cette étude est d'améliorer les connaissances sur la biologie des populations de langoustes présentes à Mayotte. En effet, alors qu'elles sont exploitées dans les îles et pays voisins et semblent exploitées à Mayotte, aucune étude n'a été réalisée sur son cycle de vie et sa biologie à l'échelle de Mayotte et très peu d'informations sont disponibles au niveau du canal du Mozambique. Or, des paramètres tels que la taille de maturité ou les périodes de reproduction sont fondamentaux afin de définir des mesures de gestion durable.

Les objectifs de ce projet sont donc de déterminer les périodes de reproduction, la taille de maturité sexuelle, la vitesse de croissance de *P. versicolor* à Mayotte, et enfin d'étudier la génétique des populations de langoustes à Mayotte. Des mesures et prélèvements non létaux sont réalisés chaque mois en apnée sur différents sites et ce jusqu'en milieu d'année 2024. Aucun pêcheur professionnel de langouste n'étant à ce jour déclaré à Mayotte, le suivi des populations de langouste ne peut pas s'appuyer sur des données de pêche.

Évaluer l'état des populations de poissons récifaux (POCOMAY)

Le Parc naturel marin de Mayotte promeut la pêche à l'extérieur du lagon afin de diminuer la pression de pêche sur les espèces récifales. Cependant, les captures de poissons récifaux apparaissent aujourd'hui encore très importantes et il est nécessaire d'évaluer de façon régulière l'état de ces populations. L'objectif du projet POCOMAY était d'évaluer l'état actuel des populations de poissons commerciaux de Mayotte et d'appréhender leur évolution par comparaison aux données historiques. Pour une bonne représentativité du lagon, 1 100 stations ont été échantillonnées (soit 169 400 m² de récif échantillonné pour 110 h d'observation *in situ*). Ce projet a mis en avant l'existence d'une très forte hétérogénéité spatiale concernant la densité et la biomasse des espèces d'intérêts halieutique en 2023. La comparaison temporelle a permis de mettre en évidence une forte diminution de la richesse spécifique (- 18 %), de la densité et de la biomasse (- 38 %) de ces mêmes espèces depuis 2006. Il a notamment été observé une forte diminution de la biomasse pour deux mérous (*Plectropomus laevis* et *Cephalopholis argus*), deux vivaneaux (*Lutjanus bohar* et *Lutjanus gibbus*) et un capitaine (*Monotaxis grandoculis*). Le bon état des peuplements benthiques, évalué lors de la campagne de 2023, semble indiquer que la dégradation de l'état des peuplements ichtyologiques adultes n'est pas lié à une dégradation de l'habitat mais plutôt causé par la pêche. Fait notable, l'état des communautés de poissons commerciaux semblent s'être légèrement amélioré dans les passes du sud-Est (passe en S, Bandré et Saziley Nord).

Suivi des poissons commerciaux en plongée
© Jean-Benoît NICET / MAREX



Évaluer l'état des stocks des poissons démersaux (DEMERSTOCK)

Le Parc marin, grâce à un financement Plan de relance, a lancé en septembre 2022 une étude sur la biologie de 6 espèces de poissons démersaux ciblées par la pêche à Mayotte. L'objectif est de débiter une évaluation de l'état des principaux stocks de poissons commerciaux. Ce projet a permis d'acquies un grand nombre de données biologiques sur 6 espèces ciblées (taille et âge à maturité, courbe de croissance, période de reproduction...). Un premier diagnostic sur l'état des stocks des espèces étudiées a pu être dressé. En outre, ce projet a également permis d'améliorer les connaissances sur les vivaneaux profonds à Mayotte, avec le référencement d'une nouvelle espèce pour Mayotte : *Etelis boweni*.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Poser, entretenir et évaluer l'efficacité des DCP ancrés

Les dispositifs concentrateurs de poissons (DCP) ancrés, installés en 2021 et 2022, ont vu pour certains leur état se dégrader. Ainsi en 2023, 4 interventions ont été réalisées pour entretenir et réparer les chapelets de bouées de ces DCP dans le cadre du marché pluriannuel d'entretien.

Le protocole de suivi de l'agrégation autour des DCP a été maintenu en 2023 avec la réalisation de comptage en plongées sur 3 DCP tous les 3 mois. Ces comptages seront complétés dans les années futures par l'instrumentation de plusieurs DCP dans le cadre du projet international MOOBYF piloté par l'IRD.



Aggrégation de poissons sous un DCP ancré
© Anna ROGER / Office français de la biodiversité



Expliquer au plus grand nombre la réglementation pêche

L'arrêté préfectoral encadrant l'ensemble des activités de pêche à Mayotte a été publié en juin 2018. Pour mieux informer les pêcheurs sur les dispositions de cet arrêté, le Parc a travaillé en 2023 sur l'élaboration de deux supports de communication : l'un est consacré aux pêcheurs en pirogue, et l'autre aux pêcheurs en navire motorisé. Les supports, présentés et validés par les Affaires maritimes, devraient être diffusés au cours de l'année 2024.

Soutenir la filière pêche professionnelle

Dans le but de compenser les surcoûts (carburant, entretien du navire) dans les régions ultrapériphériques, l'Europe a mis en place un plan de compensation des surcoûts (PCS). Chaque pêcheur professionnel peut être éligible à cette aide financière, si celui-ci respecte toutes les conditions d'attribution. Cette aide est basée sur une valorisation financière de certaines espèces de poissons. Cette liste d'espèces a été réévaluée par le Parc, en concertation avec les Affaires maritimes et les représentants des pêcheurs, afin de mieux correspondre aux captures réelles de la filière professionnelle mahoraise.

Un guide d'identification des principales espèces de poissons pêchées à Mayotte est en cours de création depuis l'année 2023. Son impression et sa diffusion devrait se faire au cours de l'année 2024. Ce guide sera principalement destiné aux pêcheurs afin de les accompagner à améliorer leurs fiches de pêche.

Réguler la pêche à la senne dans le Parc

Pour éviter la concurrence entre la pêche hauturière internationale et la pêche locale mahoraise, notamment en lien avec les DCP fixes, le Conseil de gestion du Parc a proposé en 2020 à l'Etat d'interdire les DCP dérivants et de réduire l'effort de pêche autorisé aux senneurs dans l'enceinte du Parc.

Compte tenu de l'état dégradé des stocks de thonidés dans l'océan Indien, des efforts prévus de réduction des prises dans l'océan Indien (moins 21% de thon albacore pour l'Europe en 2021) et du statut d'aire marine protégée du Parc, le Bureau du Parc a proposé en 2021 d'interdire l'utilisation de la senne tournante dans l'ensemble du Parc.

L'année 2023 a été marquée par l'échouage de deux DCP dérivants non équipé de balise, en juin et en décembre, causant la dégradation de plus de 200 m² de récif. Un autre DCP dérivant (équipé de sa balise) a également été aperçu à moins de 1 mille de la barrière fin novembre.



Orientation 4

Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de **loisirs** et la professionnalisation des acteurs du **tourisme**

Valoriser les bonnes pratiques du tourisme en mer

Tout au long de l'année, les agents ont été présents sur des événements de sensibilisation tels que la Fête de la nature ou encore le séminaire de rentrée des enseignants. Lors de la saison des baleines à bosse (de juillet à septembre en 2023), tous les agents du Parc marin se sont mobilisés sur les pontons de plaisance pour rappeler aux usagers de la mer les bons gestes à adopter sur l'eau. Près d'un millier de plaisanciers ont ainsi été sensibilisés cette année, dont 350 avaient déjà connaissance de la réglementation.

Divers outils de communication ont à nouveau été déployés sur 2023. En plus d'un spot vidéo diffusé dans les vols de la compagnie Air austral, le Parc contribue à la réalisation de l'horaire annuel des marées, outil qui permet d'informer les usagers des bonnes pratiques à adopter dans le lagon, avec des

rappels de la réglementation, des bons gestes à adopter ainsi que la localisation des mouillages écologiques et des zones de protection renforcées.

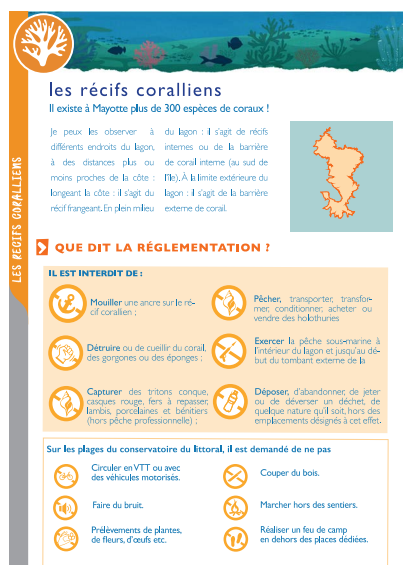
Enfin, les résultats de l'enquête menée en 2021 auprès des opérateurs nautiques ont permis de dresser un rapport de fréquentation des professionnels du tourisme sur le lagon. Des premières fiches de vulgarisation et simplification des données ont été faites, travail qui se poursuivra en 2024.



Développer le label « Engagé pour la nature avec le Parc marin »

Depuis plusieurs années le Parc est régulièrement sollicité par des acteurs économiques pour les conseiller sur la mise en œuvre d'actions pour réduire, éviter ou compenser leurs impacts directs ou indirects sur le milieu marin ou concourir activement à la préservation de la biodiversité marine.

A la suite d'une stratégie d'accompagnement des acteurs du tourisme dans la promotion des observations respectueuses de mammifères marins et des plaisanciers menée en 2023, il est ressorti que le label « Engagé pour la nature », porté par l'OFB, pourra répondre à cette demande. Valoriser ces acteurs économiques permettra de mettre en avant les instigateurs du changement de nos comportements, désireux de s'engager dans des démarches vertueuses.



Extrait du Guide des loisirs en mer

Élaborer un guide des loisirs en mer

Finalisé en 2022 dans son contenu, la distribution du guide des loisirs en mer prévue en 2023 a été décalée. Destiné aux usagers du lagon, il contiendra toutes les informations nécessaires pour la pratique d'activités en adéquation avec la protection du patrimoine naturel de Mayotte (réglementation et bonnes pratiques). La conception graphique, l'impression et la diffusion du guide sont prévues en 2024.

Orientation 5

Pérenniser et valoriser les **pratiques vivrières** et les **savoirs traditionnels** dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon

Valoriser nos liens à la mer grâce à la création artistique

L'appel à projets artistiques « L'Art et la Mer », copiloté par le Parc et la Direction des Affaires culturelles de Mayotte (DAC), a été lancé en 2022 et a vu 7 projets sélectionnés parmi 17 soumissions.

Au cours de l'année 2023, nous avons reçus les travaux des résidences artistiques suivantes :

- Nicolas Judelewicz qui a réalisé le premier volet de « Lignes d'eaux » un projet sonore et visuel destiné à « écouter la mer et protéger un patrimoine » ;
- Aude Gourichon qui a réalisé le projet « Mon herbier imprimé », un herbier marin imprimé grâce à la technique du cyanotype ;
- Marine Nouvel qui a réalisé sa résidence « Si nos corps sont des îles ».

Les autres artistes mettront en place leur projet en 2024 :

- Jean Christophe Lanquetin pour le projet « une scène dans la vasière (des badamiers) » ;
- Johanna Grégoire pour le projet « Mama Shingo, valorisation du sel de Bandréle » ;
- Juliette Bruckert, autour du projet « Street céramique et Trésors marins de l'île » ;
- Simon Rouby (les cocottes) qui réalise le projet « Coraux ».

En parallèle, le Parc et la DAC ont également collaboré en 2023 pour réaliser une brochure destinée à valoriser ces travaux. Il s'agira de mettre en valeur le lien entre l'art et la mer à travers les coulisses du processus créatif à la fois artistique et scientifique. Une brochure dédiée sera produite en 2024



Une artiste en plein processus créatif
© Lara COTTIN / Office français de la biodiversité

Déployer un nouveau tabouret de msindzano sans corail

Malgré une réglementation stricte sur la récolte des *porites* (des coraux massifs) pour la fabrication des tabourets de msindzano, ils subsistent à Mayotte. En 2022, le Parc a demandé à une céramiste locale de travailler sur un prototype qui permettrait de remplacer le tabouret traditionnel par une alternative locale et légale. La trentaine de femmes qui l'ont testé lors du festival Laka l'ont rapidement adopté. Le Parc a alors fait en 2023 l'acquisition d'une dizaine de ces tabourets de céramique fabriqués à Mayotte. L'objectif est maintenant de mettre en œuvre une phase de test (via des mises à disposition dans les CCAS) pour permettre aux femmes mahoraises de les essayer et les évaluer durant plusieurs.

Promouvoir l'utilisation des pirogues à rame et le patrimoine culturel lié à la mer : Festival Laka continue

Le Parc et ses partenaires (association Laka, Commune de Kani Kéli et CCSud) ont organisé la 2^{de} édition du Festival Laka les 4 et 5 novembre à Mbouini.

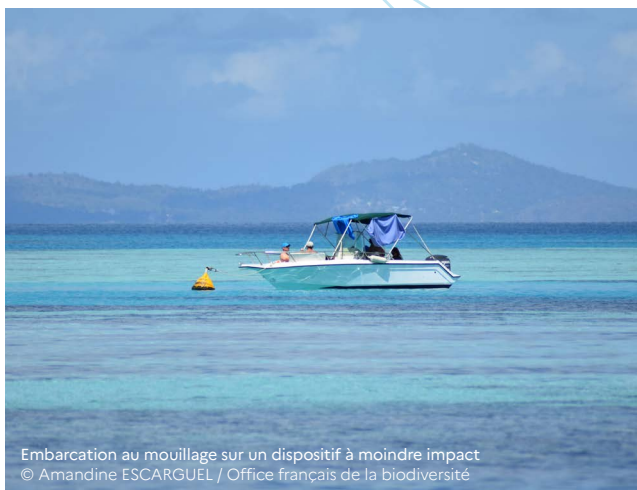
La première journée fut l'occasion de découvrir et valoriser le patrimoine culturel marin de Mayotte via des ateliers participatifs : fabrication du sel par les mamans shingo de Bandréle, apprentissage de la navigation en pirogue, découverte du tourisme dans le sud, fabrication d'une pirogue. La diffusion du court-métrage mahorais « Laka », et une soirée de contes et légendes sur le milieu marin ont clôturé ce premier jour. Le dimanche était lui consacré à la 9^e édition du Défi du fundi avec les traditionnelles courses autour de l'îlot Mbouini. Devenu un rendez-vous incontournable de l'île, ce festival a réuni environ un millier de visiteurs venus découvrir le patrimoine de Mayotte en s'amusant.



Départ de la course du défi du Fundi au Festival Laka
© Lara COTTIN / Office français de la biodiversité

Orientation 6

Protection du patrimoine naturel



Limiter l'utilisation des ancrs grâce aux dispositifs d'amarrages à moindres impacts écologiques

En 2022, une concertation a été lancée avec différents partenaires afin de revoir entièrement le parc de mouillages et parvenir à un consensus satisfaisant tous les usages et usagers. Certains dispositifs ont été supprimés (2), d'autres déplacés ou transformés (9) et de nouveaux dispositifs ont été ajoutés (27).

La conception des nouveaux ancrages se veut la plus écologique possible. Ainsi, deux types d'ancrages ont été utilisés pour les nouveaux dispositifs : des corps morts naturels (pierre de basalte de Mayotte) et des ancres à bascule. Ces nouveaux dispositifs, tout en protégeant les écosystèmes sensibles, apportent également un grand confort aux navires souhaitant s'immobiliser pour leurs activités.

Protéger les tortues marines

Le Parc poursuit l'animation du Réseau Echouage Mahorais des Mammifères marins et des Tortues marines (REMMAT) en 2023. Les multiples sollicitations reçues pour des animaux échoués ou en détresse permettent de relever les principales pressions exercées sur les tortues marines, et d'alerter les autorités sur la première d'entre elles : le braconnage.

67 nouveaux membres ont été formés pour intervenir sur les échouages. Une nécropsie a été réalisée sur trois animaux pour déterminer la cause de mort. Le Réseau a été sollicité par plusieurs médias pour relayer certaines actions et participer à la sensibilisation pour la protection de ces animaux. Le Parc subventionne toujours des associations locales afin de sensibiliser et développer les connaissances. Deux événements de cohésion du réseau ont eu lieu cette année : les Randonnées et les Rencontres du REMMAT.





Atelier de terrain dans la mangrove de Tsimkoura pour les Ambassadeurs du lagon
© Lara COTTIN / Office français de la biodiversité

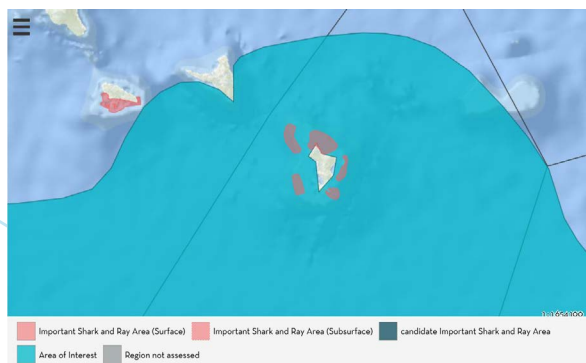


Projet X : ISRA – Important Areas Shark and Rays

En collaboration avec l’UICN, le Parc réalise depuis 2023 un projet sur les zones importantes pour les requins et les raies (ISRAs) à Mayotte afin d’identifier des portions d’habitats cruciaux pour une ou plusieurs espèces de requins et raies.

À Mayotte, les espèces ciblées comprennent le requin pointe noire, le requin gris, les requins marteaux et les raies manta. Les observations du réseau TsiÔno ont permis d’alimenter une cartographie de leur distribution, servant de base à la délimitation de ces zones d’intérêt potentielles.

Les résultats de ce projet seront également inclus dans une publication scientifique. Forts de ces conclusions, les travaux se poursuivront en 2024 avec pour objectif de perfectionner ces zones d’intérêt ISRA sur le territoire mahorais. Ce processus continu contribuera à renforcer la conservation des requins et des raies tout en mettant en lumière l’importance cruciale de ces zones pour la biodiversité marine.



Localisation des Zones d’importance pour les raies et requins de Mayotte
© ISRA - <https://sharkrayareas.org/e-atlas/>

Créer des relais de sensibilisation : les ambassadeurs du lagon

Début 2023 le Parc a validé une stratégie visant à renforcer le tissu des Ambassadeurs du lagon, financés depuis 2017 par l’appel à projet « Ambassadeurs du lagon dans les villages ». Elle vise à faire monter en compétences les acteurs, créer une dynamique de communauté, et valoriser les Ambassadeurs en externe. Des premières actions concrètes ont été menées en 2023 :

- La 1^{ère} édition de la Journée des Ambassadeurs en juin 2023 a permis de créer une dynamique communautaire entre les Ambassadeurs et les agents du Parc ;
- Des outils ont été diffusés aux Ambassadeurs (fiches techniques, animations pédagogiques, guide des financeurs et accompagnateurs sur le territoire...) ;
- Le Parc a participé aux actions de partenaires pour leur apporter des conseils pédagogique ou technique adaptés à leurs problématiques.

Enfin, la 5^{ème} édition de l’appel à projet « Ambassadeurs du lagon » a permis de financer des projets mobilisation citoyenne, pour un montant des subventions allouées s’élevant à 54 000€.

Développer les sciences participatives : le réseau TsiŌno et Reef Check

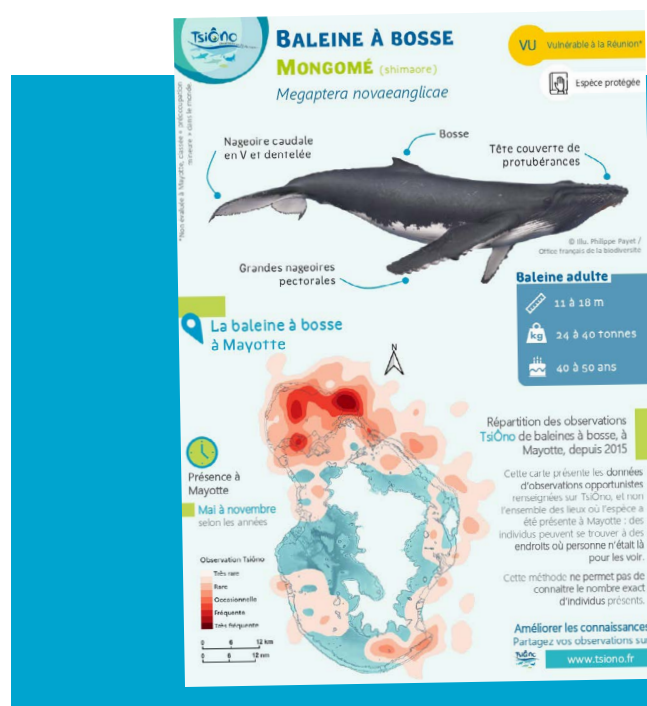
Après une année sans animation, le Parc a accueilli une nouvelle animatrice en mars 2023 et 50 nouveaux membres.

En 2023, 111 observations ont été rapportées par 37 des observateurs TsiŌno : majoritairement des mammifères marins suivi par une part également importante d'observations de raies et de requins (Cf. figure ci-dessous).

Un diagnostic des attentes et besoins des observateurs a été réalisé, via un questionnaire en ligne (28 réponses) et des entretiens individuels (7 entretiens réalisés), qui a permis de définir une nouvelle stratégie de développement du réseau avec deux grands objectifs : recruter de nouveaux observateurs et fidéliser les observateurs existants.

une fiche espèce et un protocole de photo-identification pour les baleines à bosse ont été réalisés et mis à disposition du grand public lors des actions de sensibilisation. TsiŌno c'est aussi des partenariats scientifiques avec des associations naturalistes locales (Ceta'Maore sur le suivi des mammifères marins, Les Naturalistes pour le Plan National d'Action Dugong).

Le Parc marin souhaite renforcer le caractère participatif et l'implication des populations locales dans la démarche Reef Check. En 2023, le Parc a élaboré une stratégie de promotion de la démarche qui sera déployée en 2024. Elle vise à cibler les jeunes adultes mahorais en proposant des interventions et sorties de terrain en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur.



Extrait de la nouvelle fiche espèce sur la Baleine à bosse à Mayotte
© Clémentine CARDON / Office Français de la Biodiversité

Sensibiliser les scolaires

Le programme pédagogique « les p'tits foundis du lagon » permet d'impliquer et de sensibiliser des milliers d'élèves chaque année à travers plusieurs thématiques sur la connaissance et la protection de la biodiversité marine. Il comprend un appui financier, des animations pédagogiques par le Parc et ses partenaires ou encore des journées éducatives en mer avec les animatrices pédagogiques du Parc. Publié en avril, il a permis d'initier de nouveaux projets dès la rentrée scolaire 2023 :

2 542 élèves sensibilisés ;

165 interventions en classe et animations sur le terrain ;

81 sorties pédagogiques en mer ;

108 interventions et animations sur le terrain par les partenaires du Parc ;

32 établissements scolaires impliqués.



© Léa KLIKAS / Office Français de la Biodiversité



Atelier en classe sur le continuum terre-mer par le Parc naturel marin
© Emma VELEZ / Office Français de la Biodiversité

Les outils pédagogiques en développement

Durant l'année scolaire, les deux animatrices du Parc ont pu impliquer les élèves dans les sciences participatives avec la création d'une fiche de suivi de la mangrove « Dans la peau d'un scientifique ». La thématique du « Continuum terre-mer » a également été initiée avec la création d'une maquette afin de sensibiliser le public aux notions de bassin-versant, d'érosion ou encore d'envasement.

La mallette pédagogiques « Tortues marines », pilotée par le Centre de documentation pédagogique (CDP) du Rectorat avec le Parc naturel marin pour partenaire, a été présentée en version finale lors de la Fête de la Tortue en mai 2023. Une matinée de formation pour l'utilisation de la mallette a été initiée et a accueilli une soixantaine d'enseignants et d'employés du Rectorat désireux d'être formés.

Sensibiliser les enfants hors du cadre scolaire

La journée annuelle « Premières Bulles au pays du corail », organisée par le Parc naturel marin de Mayotte avec de nombreux partenaires, a permis de faire découvrir concrètement à une centaine de jeunes le milieu marin durant les vacances scolaires par le biais d'activités nautiques variées (baptêmes de plongées, kayak, PMT et natation) ainsi que d'atelier pédagogiques. Cette année la journée s'est déroulée sur Musical Plage à Bandréle accueillant des jeunes de Bandréle, Chirongui et Dembéné.

Le Festival de l'image sous-marine de Mayotte s'est déroulé fin mai 2023 avec l'appui financier du Parc.

Les films scolaires réalisés ont été projetés au Centre culturel de Chirongui, ainsi qu'aux collèges de M'gombani et de Kwalé. Un grand bravo au Collège de Chiconi pour « Le récif corallien » qui a gagné le Prix du Parc Marin 2023.

En 2023, le Parc a également participé à plusieurs événements en proposant des activités pédagogiques : Fête de la nature à Coconi, course de pirogues de Mamoudzou...



Atelier d'identification des cétacés lors de l'événement
Premières bulles au pays du corail
© Laura COTTIN / Office Français de la Biodiversité

Sensibiliser tous les publics

Le plan de communication et de sensibilisation du Parc, au service du programme d'action, a pour objectif d'accompagner le changement des comportements de tous les publics en utilisant les différents canaux de communication à sa disposition :

Communication par voie de presse

En 2022, le Parc a envoyé 18 communiqués de presse. L'accueil d'équipes de presse locale et nationale sur des actions du Parc a complété la couverture médiatique. L'ensemble a généré plus de nombreuses référencées dans les médias locaux.

Le Parc a également lancé cinq invitations à la presse donnant lieu à une couverture optimale en télévision et en radio, médias les plus suivis par la population de Mayotte. Ces rendez-vous à la presse concernaient :

- l'enquête sur les micro plastiques au collège avec les équipes du projet PLASMA (IRD) le 3 février ;
- La première journée des Ambassadeurs du lagon le 18 mai à Bandré (mobilisation citoyenne) ;
- la réunion du conseil de gestion du 22 février avec les votes du Rapport d'activités 2022 et du programme d'actions 2023 (gouvernance) ;
- le Festival Laka avec son village des traditions de la mer et sa course de pirogue les 4 et 5 novembre (patrimoine culturel) ;
- la réunion du conseil de gestion du 24 août avec une alerte sur la recrudescence des cas de braconnage de tortues marine au premier semestre 2023 (gouvernance).



Communication digitale

En 2022, le Parc a poursuivi le développement de son site web, véritable carte de visite du Parc, qui comptabilise en moyenne 3244 visites par mois. 13 actualités ont été publiées souvent accompagnées de vidéos.

Les pages « froides » du site ont été mises à jour avec un effort particulier sur la rubrique « Le Parc en action », certains objectifs opérationnels du Parc ayant abouti (résultats scientifiques, outils de gestion...) et de nouvelles actions ayant été ajoutées.

La page Facebook du Parc a fait l'objet d'une alimentation continue avec 35 publications permettant de faire croître son audience. Le nombre total d'abonnés est passé de 4000 en décembre 2022 à plus de 5200 en décembre 2023, soit une augmentation de 30%. La mise en ligne régulière de photos et de vidéos illustrant les missions du Parc a permis d'optimiser la portée des publications. Un lien vers une page du site internet est quasi-systématiquement ajoutée afin d'aider le référencement de ce dernier.

Production d'outils audiovisuels

Dans le but de créer du contenu facile à partager, que ça soit lors d'événements, dans les médias ou sur les réseaux sociaux, le Parc a produit, co-produit, diffusé et rediffusé une douzaine de vidéos couvrant les sujets suivants :

- Les sciences participatives à travers les portraits d'observateurs du réseau TsiŌno,
- la présentation du Parc via un clip de 3 mn faisant le bilan de 10 ans d'actions,
- le suivi des contaminants chimiques sur le long du continuum terre-mer,
- l'inventaire des espèces en zone profonde entre - 50 et - 150 m de profondeur,
- les événements du Parc sous forme de bilan en vidéo, et avec un teaser avant le Festival laka
- la pose de filets anti-déchets dans les rivières et caniveaux pour arrêter les macrodéchets avant le lagon,
- la mémoire du parcours et des savoirs du fundi Bacar Haïrami, un des derniers piroguiers à voile.

Les agents du Parc filment et prennent des photos des milieux et des activités afin d'abonder le fond audiovisuel. Un total de 67 vidéos, 2607 photos et 261 illustrations sont référencées dans la médiathèque du Parc.

Insertions et campagnes à large diffusion

Les messages de sensibilisation du Parc remplissent 6 pages dans le magazine annuel Caribou à Mayotte ainsi que l'Horaires de marées 2023. Des insertions dans le Guide, parution bimestrielle, sont adaptées en fonction de l'actualité. Le Parc a réalisé des insertions dans les agendas scolaires de Mayotte tirés à 10 000 exemplaires exclusivement pour les élèves de l'île.

Communication sur le lagon et sur les plages

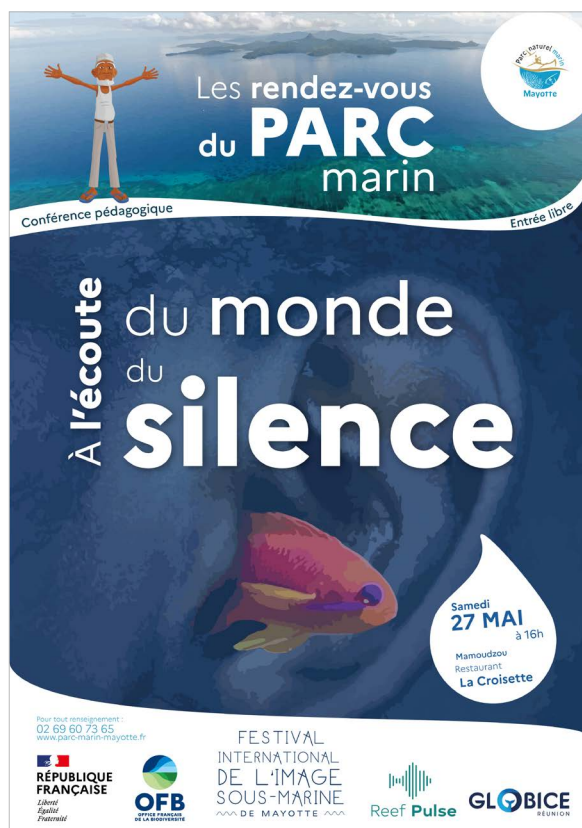
Qu'il s'agisse des pêcheurs professionnels ou vivriers, des plaisanciers, des opérateurs nautiques, d'usagers balnéaires, de jeunes résidents ou d'acteurs associatifs et des collectivités, le Parc par l'intermédiaire de ses agents et d'outils adaptés (événements, formations, médiation environnementale, science participative, panneaux, rencontres sur le terrain...), s'efforce de communiquer avec l'ensemble des personnes qui fréquentent le lagon et le littoral.

Ces démarches et ces outils sont décrits dans les pages précédentes de ce rapport, aux chapitres dédiés à chacune des problématiques abordées.

Communication au-delà de Mayotte

La communication du Parc est relayée au niveau national par l'Office français de la biodiversité, sur son site internet, ses réseaux sociaux et dans les publications qu'elle porte et les partenariats avec la presse nationale. Le Parc a contribué à la communication du plan France Relance en communiquant sur les actions qu'il a pu financer grâce à ce plan.

© David LORIEUX / Office Français de la Biodiversité



Sensibiliser les scolaires

En 2023, le Parc a poursuivi « Les rendez-vous du Parc », cycle de conférences pédagogiques initiés en 2022 en permettant de faire se rencontrer les experts de différents domaines et le grand public, et de rendre accessible au plus grand nombre les travaux scientifiques, leurs résultats et l'utilité de ces connaissances pour la gestion du Parc naturel marin.

Une conférence a été organisée en 2023 :

Samedi 27 mai dans le cadre du Festival de l'image sous-marine de Mayotte : A l'écoute du monde du silence avec l'équipe du projet SONOMAY piloté par ReefPulse et l'association GLOBICE.

Orientation 7

Bonne gouvernance

Priorité n°1

Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus des processus de concertation

Pour les actions relatives au bon fonctionnement du Conseil de gestion et du Bureau, vous pouvez vous reporter aux pages 6 et 7 de ce rapport d'activité.

Concernant la prise en compte des avis et recommandations, vous êtes invité à consulter le tableau en annexe, page 24.

Le taux moyen de participation aux réunions du Conseil de gestion et du Bureaux a été respectivement de 59% et 68%

Priorité n°2

Assurer la mise en œuvre du plan de gestion

Concernant les moyens alloués à la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que la collaboration des partenaires pour garantir l'atteinte des objectifs, vous pouvez lire les pages 8 et 9 de ce rapport.

L'état d'avancement des actions programmées pour atteindre les objectifs du plan de gestion est l'objet de l'intégralité de ce rapport pour l'année 2023.

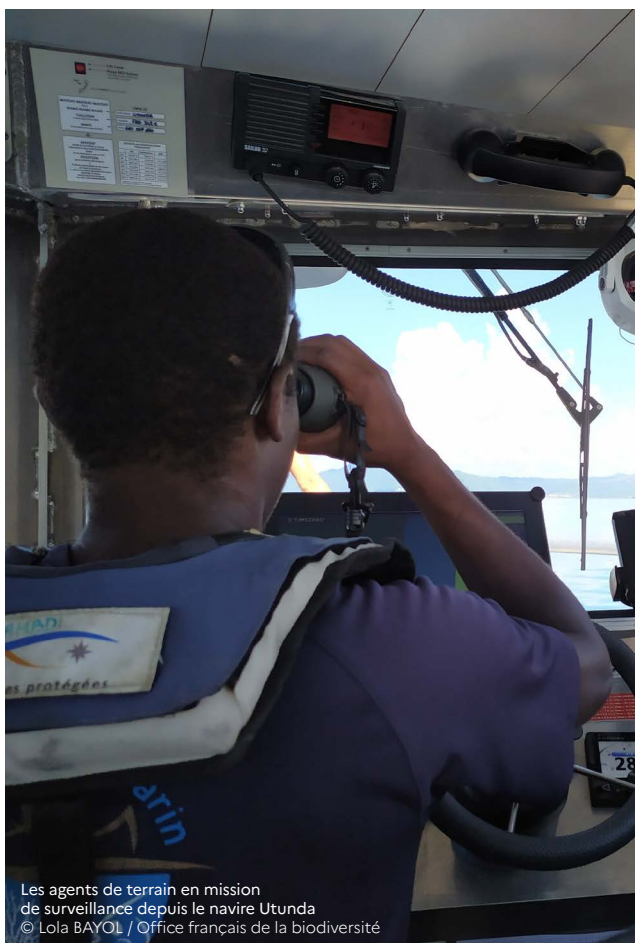
Veiller au respect de la réglementation

Un nouvel agent du service opérations du Parc naturel marin de Mayotte a reçu son commissionnement/assermentation en police de l'environnement en 2023.

Les équipes du service opérations ont pu mettre en œuvre des actions de surveillance, sensibilisation et contrôle à bord des deux moyens nautiques du Parc : Panzi et Utunda. Ainsi pour l'année 2023, 298 contrôles ont été réalisés, concernant 467 usagers. A l'issue de ces contrôles, 53 % étaient en infractions dont principalement : pêche en action de nage dans le lagon, dépassement des quotas, défaut de motorisation, prélèvement d'espèce interdite à la pêche.

Plan de contrôle des pêches et du milieu marin

Les équipes du Parc ont collaboré à la rédaction d'un plan régional de surveillance et de contrôle des pêches et de l'environnement marin piloté par la DEALM/Affaires maritimes, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, notamment la gendarmerie maritime.



Les agents de terrain en mission de surveillance depuis le navire Utunda
© Lola BAYOL / Office français de la biodiversité

Priorité n°3

Assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu naturel marin à Mayotte

Autres actions de l'état en mer

En mai 2023, suite à un signalement émis par l'hélicoptère de la gendarmerie, les équipes du Parc naturel marin de Mayotte découvrent un DCP dérivant, issue de la pêche thonnière industrielle, échoué sur le récif de Dapani.

En concertation avec les différents services concernés (BAEM, SHOM et Affaires maritimes) et face à l'urgence environnementale, le Parc a décidé de faire intervenir une société pour extraire l'épave du milieu naturel. Une surface de 200 m² de récif a été impactée par l'échouage du DCP dérivant, causant de nombreux dégâts sur les colonies d'Acropora.

S'adapter au contexte

Face au constat d'une recrudescence exceptionnelle du nombre de cas de braconnage de tortues marines recensées au premier trimestre 2023, le Conseil de Gestion du Parc marin a été saisi sur ce sujet. Il s'est exprimé pour obtenir plus de moyens de protection sur des zones sensibles au cours de l'année et a également obtenu une meilleure implication des acteurs locaux au travers de la création de poste sur une démarche de concertation spécifique avec la lutte anti-braconnage.



Crâne de tortue suite au braconnage sur une des plages de Mayotte
© Paul GIANNASI / Office français de la biodiversité



Coopération entre services de l'état pour travailler à retirer un DCP dérivant issue de la pêche thonnière industrielle du récif qu'il a détruit localement
© Sébastien QUAGLIETTI / Office français de la biodiversité

Faire rimer gestion et développement

Dans le but de compenser les surcoûts (carburant, entretien du navire) dans les régions ultrapériphériques, l'Europe a mis en place un plan de compensation des surcoûts (PCS). Chaque pêcheur professionnel peut être éligible à cette aide financière, si celui-ci respecte toutes les conditions d'attribution. Cette aide est basée sur une valorisation financière de certaines espèces de poissons. Cette liste d'espèces a été réévaluée par le Parc, en concertation avec les Affaires maritimes et les représentants des pêcheurs, afin de mieux correspondre aux captures réelles de la filière professionnelle mahoraise.

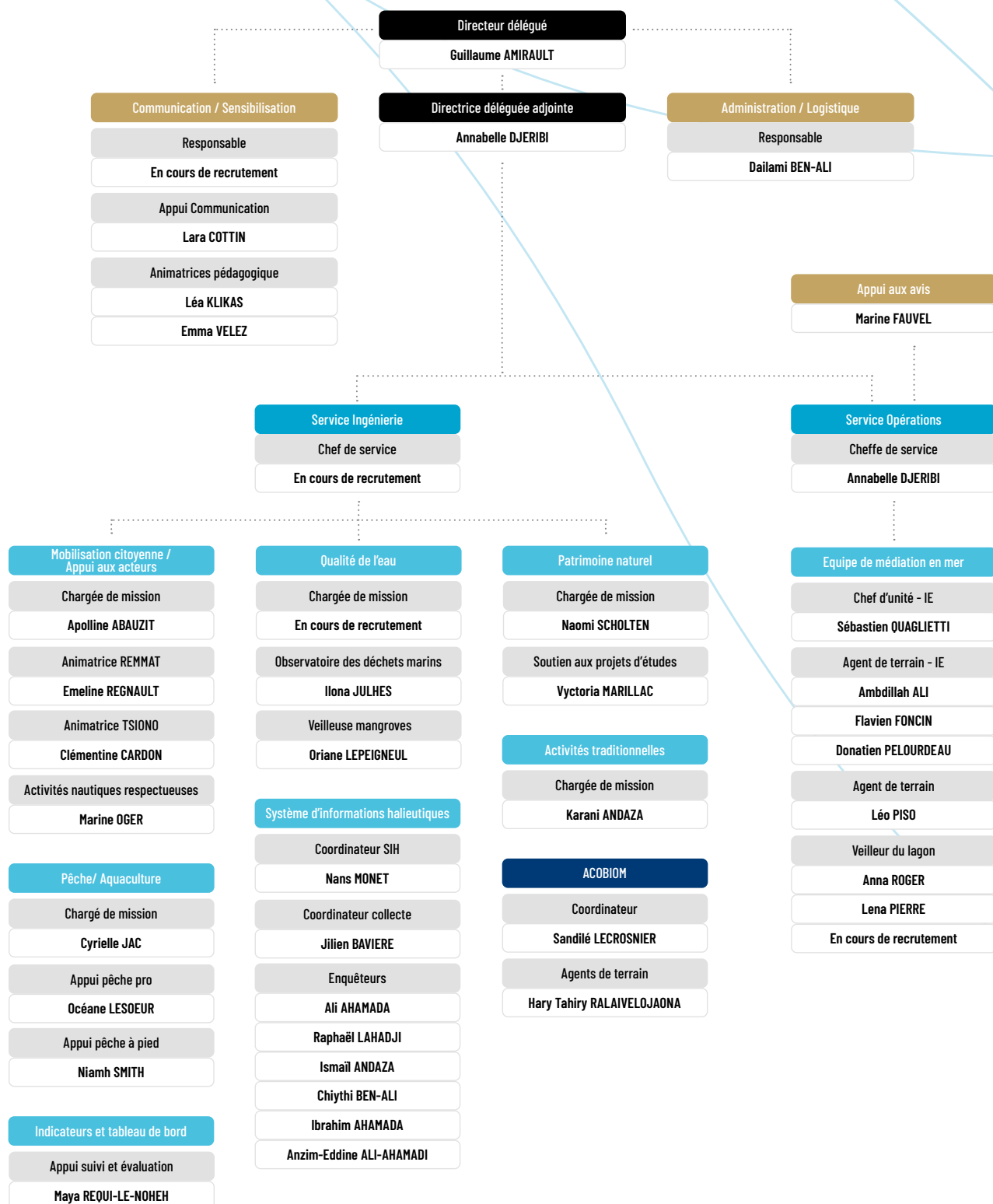
Un guide d'identification des principales espèces de poissons pêchées à Mayotte est en cours de création depuis l'année 2023. Son impression et sa diffusion devrait se faire au cours de l'année 2024. Ce guide sera principalement destiné aux pêcheurs afin de les accompagner à améliorer leurs fiches de pêche.

Tableau de bord du Parc

Une étude de faisabilité menée en 2019 a conduit à l'abandon d'une trentaine d'indicateurs compte tenu de la complexité ou du coût de leur mesure. Aujourd'hui sur les 44 indicateurs finalement retenus, 23 d'entre-eux sont évalués chaque année pour alimenter le tableau de bord du Parc naturel marin de Mayotte.

Annexes

Organigramme des équipes du Parc



Liste des avis rendus par le Parc en 2023

Projet	Localisation	Objet de l'avis	Type d'avis	Avis
Bureau du 01/02/2023				
Implantation de la station de traitement des eaux usées de Petite Terre	Petite Terre Badamiers	Demande d'examen au cas par cas pour la soumission du projet à étude d'impact	Avis simple	Etude d'impact recommandée. Projet susceptible d'avoir un impact notable sur le milieu marin.
Collecte de cônes à visée scientifique	Plages de Petite Terre et îlots du lagon	Demande d'autorisation de capture et de transport de poissons et de macro-crustacés	Avis simple	Avis favorable avec prescriptions et recommandations.
Campagne de recherche scientifique marine MAYOTTE 2023	Partie sud du lagon et autour du volcan sous-marin	Demande d'autorisation de recherche scientifique marine	Avis simple	Avis favorable avec prescriptions et recommandations.
Création d'un ponton et d'un point de débarquement à Majicavo	Majicavo Koropa	Demande d'examen au cas par cas pour la soumission du projet à étude d'impact	Avis simple	Etude d'impact recommandée. Projet susceptible d'avoir un impact notable sur le milieu marin.
Conseil de gestion du 22/02/2023				
Labellisation RAMSAR de la Baie de Bouéni	Bouéni	Projet de labellisation RAMSAR de la Baie de Bouéni porté par le Gepomay	Avis simple	Avis favorable. Vœu d'être saisi pour avis sur le dossier final.
Bureau du 04/04/2023				
Construction d'un centre de formation maritime en Petite Terre	Petite Terre Pamandzi	Demande d'examen au cas par cas pour la soumission du projet à étude d'impact	Avis simple	Etude d'impact recommandée.
Implantation d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) à Malamani	Chirongui Malamani	Demande d'autorisation environnementale	Avis simple	Avis favorable avec prescriptions et recommandations.
Prélèvements d'organismes marins pour le projet de Postdoctorat POPOMA	Dix sites de récifs frangeants autour de Mayotte	Demande d'autorisation de prélèvement d'organismes marins	Avis simple	Avis favorable avec prescriptions et recommandations.
Bureau du 20/06/2023				
Expérimentation du traitement des bambous par trempage dans l'eau de mer	Chiconi et Hajangoua	Demande d'occupation du domaine public maritime	Avis simple	Avis favorable avec demande de vigilance.
Installation en mer de deux stations magnétotelluriques dans le cadre du REVOSIMA	Au large de Petite Terre	Demande d'occupation du domaine public maritime	Avis simple	Avis favorable avec demande de transmission des données.
Conseil de gestion du 24/08/2023				
Aménagement de la ZAC des Badamiers	Petite Terre Badamiers	Demande d'occupation du domaine public maritime	Avis simple	Avis réservé à l'apport de compléments avec préconisations.
Bureau du 02/11/2023				
Construction d'une station de traitement des eaux usées à Mamoudzou Sud	Tsoundzou	Déclaration loi sur l'eau	Avis simple	Avis favorable avec réserves.
Bureau du 07/12/2023				
Aménagement de la ZAC de Doujani	Mamoudzou Doujani	Demande d'autorisation environnementale	Avis simple	Avis favorable avec réserves et prescriptions.

Liste des subventions versées par le Parc en 2023

Nom bénéficiaire	Type de financement	Projet
Régie Territoire de Tsingoni	Fil de l'eau	Brigade verte 2023 : Sensibilisation à la protection des écosystèmes naturels
Amicale de Dembeni	AAP Ambassadeurs du lagon	Sensibilisation à l'environnement marin
MANOI : Mouvement pour une Alternative Non-Violente de l'Océan Indien	AAP Ambassadeurs du lagon	Les Ambassadeurs du lagon dans les villages
Commauté de communes de Petite Terre	AAP Ambassadeurs du lagon	Du village ou du lagon, lequel dépend de l'autre ?
LEA L'Espérance (Apprentis d'Auteuil)	AAP P'tits Fundis	Génération apprentis du lagon 2023-2024
LPO SADA	AAP P'tits Fundis	Une symbiose entre moi et mon lagon... il m'aide à gagner en estime de soi, je m'engage à le protéger
Collège de Ouangani	AAP P'tits Fundis	Le journal du lagon
Lycée professionnel agricole de COCONI	AAP P'tits Fundis	Histoire de déchets
CEPPA Lycée professionnel agricole de Coconi	AAP P'tits Fundis	Pêche en scène
Lycée professionnel agricole de COCONI	AAP P'tits Fundis	Lagoon Flashmob
Collège Ouvoimoja Passamainty	AAP P'tits Fundis	Les ambassadeurs du lagon veulent sauver la tortue Carapate
Ecole/Association LES COLIBRIS	AAP P'tits Fundis	"Mon lagon à moi !" Devenir un ambassadeur en herbe du lagon.
Les Naturalistes de Mayotte	Fil de l'eau	Suivi participatif et protection des tortues marines de Saziley
UICN	Fil de l'eau	« Ulanga, kinga ya maore: mieux ancrer la nature dans la culture mahoraise »
IRD	Convention pluri-annuelle d'objectifs	ELAMAY : Durabilité des biens communs : le cas des elasmobranches à Mayotte
IRD	Convention pluri-annuelle d'objectifs	Futur Maore Reef : étude de la résilience des récifs coralliens de Mayotte
GEPOMAY	Convention pluri-annuelle d'objectifs	Lutte contre le rat noir sur 3 sites de reproduction du Crabier blanc
Oulanga Na Nyamba	Fil de l'eau	Actions de conservation de tortues marines à Mayotte

Montant total projet	Date	Subvention demandée au Parc	% d'aide de l'OFB
266 323 €	20 avril	30 000 €	19%
46 180 €	8 août	20 000 €	43%
19 693 €	25 août	14 093 €	72%
85 000 €	15 septembre	10 000 €	12%
24 926 €	18 septembre	3 764 €	15%
7 557 €	18 septembre	3 861 €	51%
3 525 €	18 septembre	1 490 €	42%
702 €	18 septembre	702 €	100%
7 360 €	18 septembre	4 300 €	58%
2 700 €	18 septembre	2 700 €	100%
597 €	21 septembre	597 €	100%
3 069 €	21 septembre	2 949 €	96%
575 838 €	17 octobre	120 000 €	21%
34 500 €	28 novembre	27 600 €	80%
92 540 €	30 novembre	74 032 €	80%
1 788 031 €	1 décembre	488 916 €	27%
212 112 €	13 décembre	139 164 €	66%
204 290 €	14 décembre	163 325 €	80%

Liste des membres du nouveau conseil de gestion

Membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte à compter du 01/06/2022

Catégorie 1 : représentants de l'Etat et des établissements publics

1	Directeur.trice de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	DAAF
2	Directeur.trice de la mer sud de l'océan Indien	DMSOI
3	Directeur.trice de l'environnement, de l'aménagement et du logement	DEAL
4	Commandant.e de la zone maritime sud de l'océan Indien	CZM
5	Représentant.e local.e du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	CDL
6	Représentant.e du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte	CUFR

Catégorie 2 : représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements ou d'organismes à compétence territoriale

1	Représentante du Conseil départemental de Mayotte	Zaounaki SAINDOU
2	Représentante du Conseil départemental de Mayotte	Zouhouria MOUAYAD BEN
3	Représentant du Conseil départemental de Mayotte	Madi Moussa VELOU
4	Représentant des communes	Ali Moussa MOUSSA BEN (mairie de Bandrélé)
5	Représentant des communes	Laithidine BEN SAID (mairie de Mtsamboro)
6	Représentante des communes	Tatiana Priscilla PRAT (mairie de Pamandzi)
7	Représentant des organismes compétents en matière d'eau et d'assainissement à Mayotte	Mohamed MADIBACAR (SMEAM)
8	Représentant du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte	Abdou DAHALANI
9	Représentant du Conseil de la culture, de l'environnement et de l'éducation de Mayotte	Bruno BOUARD FOSTER

Catégorie 3 : représentants des organisations professionnelles

1	Représentant des pêcheurs	Charif ABDALLAH (CAPAM)
2	Représentant des pêcheurs	Issouffi ABDALLAH (CAPAM)
3	Représentant local de la pêche hauturière	Laurent PINAULT (SAPMER)
4	Représentant local d'associations de pêcheurs	Ouirdane IBRAHIM (COVIPEM Mtsapere)
5	Représentant local d'associations de pêcheurs	Mahadali MIKIDADI (asso pêcheurs Pte Terre)
6	Représentant local de l'aquaculture	Harache ABDOULMAJID (CAPAM)
7	Représentant des syndicats locaux de pêche professionnelle	Régis MASSEAU
8	Représentant de coopératives locales de pêche	Pierre BAUBET (COPEMAY)
9	Représentant de la chambre de commerce et d'industrie locale	Bourahima Ali OUSSENI
10	Représentant de l'Union maritime locale	Norbert MARTINEZ (Pdt UMM)
11	Un représentant local des opérateurs nautiques	Nicolas CHABOT (Lagon aventures)
12	Un représentant local des structures compétentes en matière de tourisme	Michel AHMED (AADTM)
13	Un représentant local des structures compétente en matière de plongée sous-marine	Antoine TORDEUR (Happy Divers)

Catégorie 4 : représentants des associations d'usagers

1	Un représentant local des pêcheurs en pirogue	Association amicale des piroguiers (Pdt Madi SAINDOU)
2	Un représentant local des plaisanciers	Association des croiseurs hauturiers de Mayotte (Pdte Françoise TESTUD-VINET)
3	Un représentant local des apnéistes	Association les palmes longues (Pdt Christophe DELPONT)
4	Un représentant local des pêcheurs à pied	Association kale tondro de Mayotte (Pdt Ibrahim ANTOINE)
5	Un représentant local des pêcheuses au djarifa	Association djarifa de Mtsahara (Pdte Mama MADI ATTOUMAI)
6	Un représentant d'une organisation locale de sports nautiques	Association canoë kayak touristique et sportif de Mbouini (Pdt Colo BOINADI)

Catégorie 5 : représentants locaux d'associations ou de fédérations de protection de l'environnement

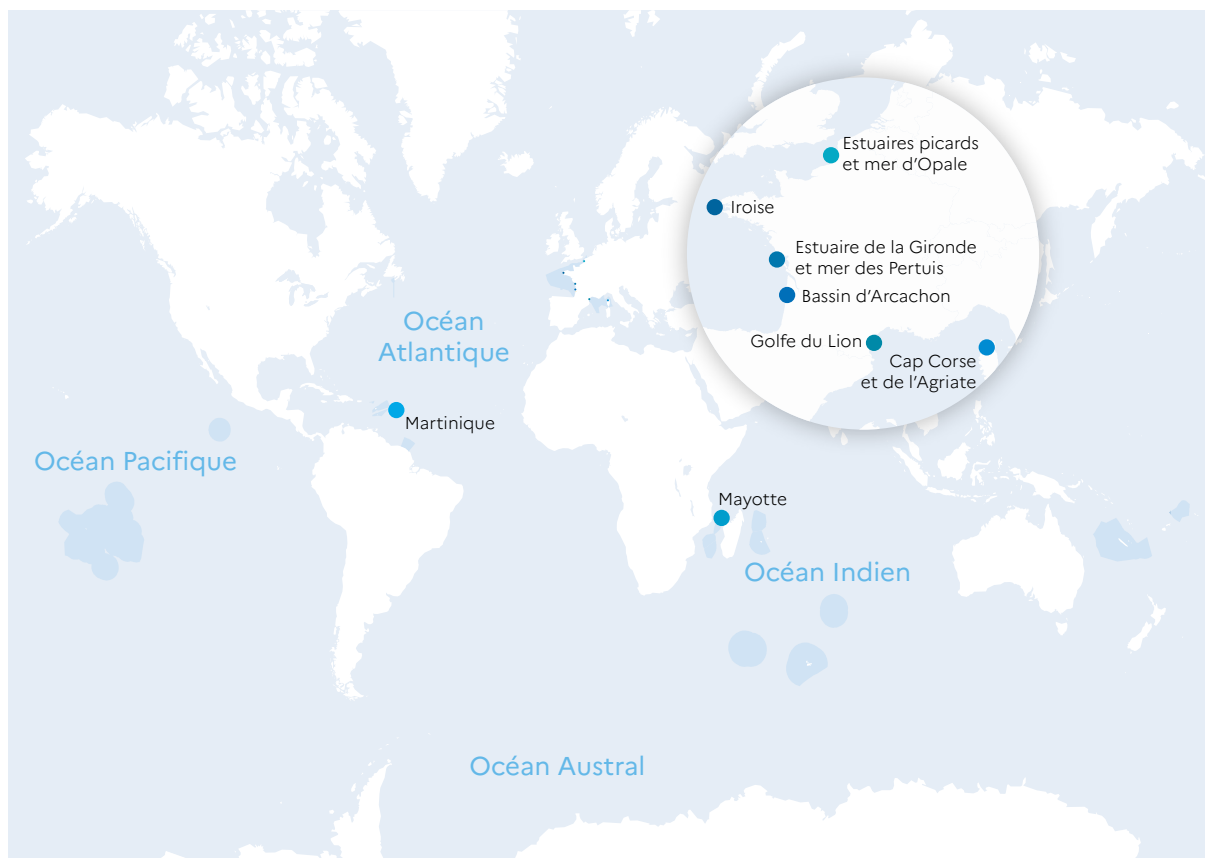
1	Association	Les Naturalistes de Mayotte (Pdt Michel CHARPENTIER)
2	Fédération	FMAE (Pdt Ali MADI)
3	Fédération	MNE (Pdt Houlam CHAMSIDIME)
4	Association	Oulanga na nyamba (Pdt Anffane TOUFAIL)
5	Association	AME (Pdt Boinae SAID BOINA)

Catégorie 6 : personnalités qualifiées

	Un expert dans le domaine de l'halieutique	Marc LEOPOLD (IRD)
	Un expert dans le domaine de la biodiversité récifale et des écosystèmes associés	Pascale CHABANET (IRD)
	Un expert dans le domaine des mammifères marins	Vincent RIDOUX (CNRS)
	Un expert dans le domaine des sciences humaines et sociales	Esmeralda LONGEPEE (CUFR)
	Un expert dans le domaine de la qualité de l'eau et de l'assainissement	Jean Louis GONZALEZ (IFREMER)
	Un expert dans le domaine de la formation maritime	Eric BELLAIS (EAM)

Catégorie 7 : Un représentant des aires marines protégées françaises voisines

	RNN des Glorieuses	Franck LUSTENBERGER (TAAF)
--	--------------------	----------------------------



Parc naturel marin de Mayotte

Centre d'affaires de l'aéroport
Aéroport de Mayotte
97615 Pamandzi

02 69 60 73 65
parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr

Le rapport d'activités 2023
du Parc naturel marin de Mayotte
a été approuvé par le conseil de gestion
le 17 avril 2024

